

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 125-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.619

Déposée le: 07.06.2016

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Stucki, Bern) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Marti, Bern)
Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Placement des avoirs des caisses de pension: respecter l'éthique

Le Conseil-exécutif est chargé de présenter un rapport

1. montrant comment il peut influencer sur la stratégie de placement de la Caisse de pension bernoise (CPB) et de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) ;
2. expliquant en particulier comment il compte veiller à ce qu'elles appliquent une stratégie de placement éthique et renoncent à tout placement dans le domaine de l'industrie de l'armement ;
3. évaluant les incidences financières potentielles de ces mesures.

Développement :

Les caisses de pension sont tenues de placer les avoirs qui leur sont confiés de manière à pouvoir garantir que les salariés toucheront bien un jour leur retraite et assurer le versement des rentes aux retraités assurés chez elles.

Dans le même temps, une large partie de la population attend des caisses de pension qu'elles placent leurs avoirs dans des entreprises et des projets qui respectent des critères éthiques, écologiques et sociaux et qu'elles renoncent à tout placement dans l'industrie de l'armement.

Les politiques de placement des caisses de pension publiques doivent avoir valeur d'exemple. C'est pourquoi le Conseil-exécutif est chargé d'indiquer comment il peut donner des directives en la matière aux deux caisses de pension du canton.